**AUPLATA MINING GROUP** 

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Lima le 29 décembre 2023





#### **AVERTISSEMENT**

Cette présentation contient éventuellement des déclarations de nature prévisionnelle concernant l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe AMG. Ces anticipations s'appuient sur des hypothèses qui semblent raisonnables à ce stade mais sont dépendantes de facteurs exogènes tels que l'évolution des cours des matières premières, des parités monétaires, de la conjoncture économique et de la demande dans des marchés.

Du fait de ces incertitudes, le Groupe AMG ne peut être tenu responsable pour d'éventuels écarts par rapport à ses anticipations actuelles qui seraient liés à la survenance d'événements inhabituels, nouveaux et/ou d'évolutions non prévisibles.

Les facteurs pouvant influencer de façon significative les résultats économiques et financiers du Groupe AMG sont présentés dans le Rapport Financier Annuel. Le bilan et le compte de résultat inclus dans le présent document sont extraits des états financiers sociaux et consolidés au 31 décembre 2022 audités par les Commissaires aux comptes et arrêtés par le Conseil d'administration de AMG SA en date du 4 décembre 2023.



## O1. Auplata Mining Group Stratégie industrielle dynamique, durable et novatrice

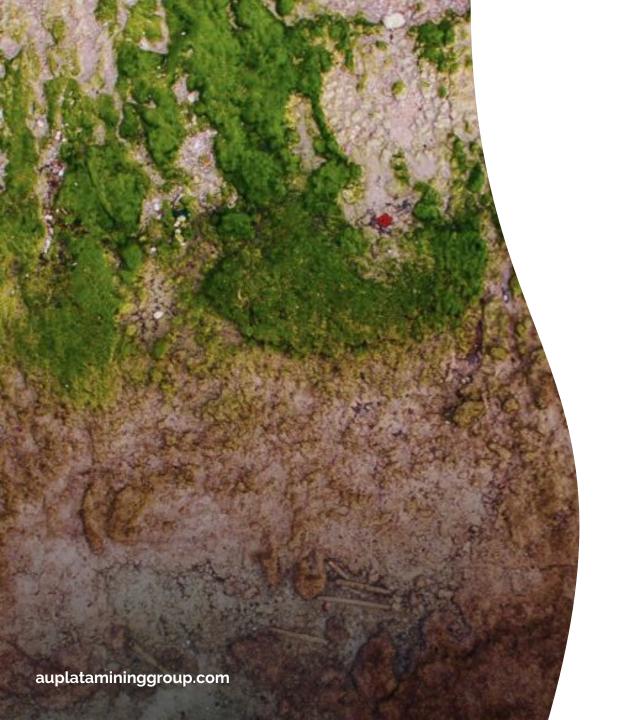
- O2. Production 2022
  Une croissance remarquable
- 03. Comptes consolidés 2022
- 04. Comptes sociaux AMG 2022
- O5. Production 1er semestre 2023
- 06. Composition du Conseil d'Administration et organes exécutif

# **07.** Rapports du collège des Commissaires aux comptes

- 08. Questions réponses
- 09. Information préalable au vote des résolutions
- 10. Ordre du jour
- 11. Vote des résolutions







01.

## **Auplata Mining Group**

Stratégie industrielle dynamique, durable et novatrice





Auplata Mining Group (AMG) coté à la bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe d'exploration et d'exploitation minière polymétallique. AMG est actuellement présent en Guyane française, au Pérou, en Côte d'Ivoire et au Maroc (coté à la bourse de Casablanca).

AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice, dans le but de développer des gisements de métaux de base à forts potentiels et de métaux précieux en comptant sur la participation des acteurs locaux. L'objectif de l'entreprise est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement de métaux stratégiques.

Notre stratégie vise à renforcer au quotidien les capacités de notre personnel hautement qualifié, afin d'apporter la meilleure expérience possible dans le secteur et de compter sur la meilleure équipe de professionnels qui soit, dans le but d'atteindre tous les objectifs fixés par l'entreprise.

Le Groupe AMG est reconnu pour l'extraction de différents métaux, qui contribuent au développement économique de ses zones d'intervention à l'échelle internationale.

Nous cherchons à être reconnus en tant que société d'exploitation minière moderne et responsable, contribuant au développement de la société, pour un monde durable et plus vert, luttant contre les inégalités. Nous faisons cela conformément aux procédures établies, afin de créer des solutions durables pour nos actionnaires, qui s'efforcent eux aussi dans le but d'apporter une réelle contribution, positive et durable au sein de notre société.



## **Auplata Mining Group**

Auplata Mining Group cotée sur la bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. AMG est actuellement présente en Guyane française, au Pérou et actionnaire controllant de CMT au Maroc (cotée sur la bourse de Casablanca).

AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux.

L'objectif de la société est de produire les métaux précieux de base et les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable.

+84M chiffre d'affaires

RH

+27,8 M

14,3% YoY growth vs

1286 Collaborateurs directs et indirects

> 96% de recrutements locals

Nos sites miniers

+3000 km<sup>2</sup>

de patrimoine minier

Locations

Zones d'influence

3

182.42 Km<sup>2</sup>

Zone de couverture



Pérou





En Operation

#### Maroc

529,16 Km<sup>2</sup>

Zone de couverture

Métaux en développement





Métaux en production

**Guyane Française** 

468,65 Km<sup>2</sup>

Zone de couverture

Métaux en production





### Notre stratégie

Notre stratégie vise à soutenir le développement économique tout en favorisant la transition énergétique.

Grâce à un portefeuille d'actifs diversifiés et à nos gisements de classe mondiale, Amg se positionne en tant que fournisseur de solutions pour répondre aux besoins croissants de cette nouvelle ère des métaux. La stratégie du Groupe repose désormais sur deux axes de croissance solides, caractérisés par un positionnement concurrentiel attrayant et durable, ainsi que des activités génératrices de trésorerie.

#### 1er axe de développement :

# Croître dans les métaux nécessaires au développement économique mondial















ZINC



- Transport
- Infrastructure
- Équipement industriel
- · Batteries et systèmes de stockage d'énergie
- Bâtiment





- Le domaine de l'aérospatial
- En médecine
- Produits électroniques
- En orfèvrerie et en bijouterie



**PLOMB** 



- Les peintures, vernis et céramiques
- Les canalisations en plomb
- Alliages pour le soudage



ARGEN



- Dans la formation des contacts électriques des VE et des systèmes de panneaux solaires
- Dans les revêtements antimicrobiens appliqués aux systèmes CVC et aux filtres des bâtiments écologiques

## 2ème axe de développement :

# Croître dans les métaux nécessaires à la transition énergétique



OBAL



- Les batteries rechargeables (téléphones, ordinateurs)
- Les véhicules électriques
- Radiothérapie (traitement cancer ).





- Stockage de grandes quantités d'énergie dans de petits espaces.
- Fabrication de batteries hautes performances
- Fabrication de céramique et de verre
- Technologie solaire thermique





### Patrimoine minier au Maroc



Compte tenu de la grande diversité de ses ressources, le Maroc est un pays à vocation minière. Le secteur minier a toujours été considéré comme l'un des piliers de l'économie du pays et complète déjà un siècle d'expérience.

L'industrie minière représente un quart des exportations marocaines, contribue en moyenne à 10% du PIB et emploie en moyenne 42 500 personnes. Sa participation aux exportations nationales correspond à 21%.

CMT (Compagnie Minière de Touissite) est une société minière marocaine spécialisée dans l'exploration, l'exploitation et le traitement des minerais argentifères de plomb et de zinc. Elle dispose de 20 titres miniers dont 5 concessions pour une durée de 75 ans. Elle exploite un gisement polymétallique à Tighza situé dans le Moyen Atlas, où elle dispose d'une usine de traitement qui produit des concentrés de Plomb et de Zinc argentifères. Contient 4 veines principales, Signal, Ighrem Aouassar, Sidi Ahmed et Iguer Oujena, diverses concessions et permis de recherche pour divers sites miniers. Les indicateurs environnementaux ne sont suivis que pour les sites opérationnels.

#### **Permis**

+22

Permis Miniers

Unités de Puits d'exploitation traitement

Économique

**6** мт Ressources

55,2M Chiffre d'affaires

+25M € dans le développ<u>emen</u>

Collaborateurs

918 Collaborateurs directs et indirects

380 Emplois direct 538 Emplois indirect Métaux en production Zn





Sidi Bou Othmane Tizi n'Test

permis de recherche (16Km2)

d'exploitation

Concentré de

### Agadir

Pb, Ag, Zn

Toundout

2 permis de recherche (16Km2)



### George





**Tatiwine** 

Midelt

Ph

**Tighza** 

Pb, Zn, Ag

d'exploitaton

licences

d'exploitaton

(112 Km2)

Plomb

8

consessions

Touissit

consessions

(64 Km2)

(15,32 Km2)

(16Km2)

Enjil

**Tablalacht** 



El Hassir

**Tabaroucht** 

permis d'exploitation





Concentré de

Zinc

Notre production

## Patrimoine minier en Guyane Française

L'exploitation minière en Guyane française est une activité économique importante qui contribue de manière significative au développement économique de la région et à la création d'emploi.

AMG opère actuellement dans le projet Dieu Merci et explore les projets Yaou, Dorlin et Couriège.

#### Permis

+6
Permis Miniers

**1** Usine d'exploitation **1** Unité de traitement

#### Économique

**8,7M** € Chiffre d'affaires

+7M €

En
investissement
social dans le

Days

#### Collaborateurs

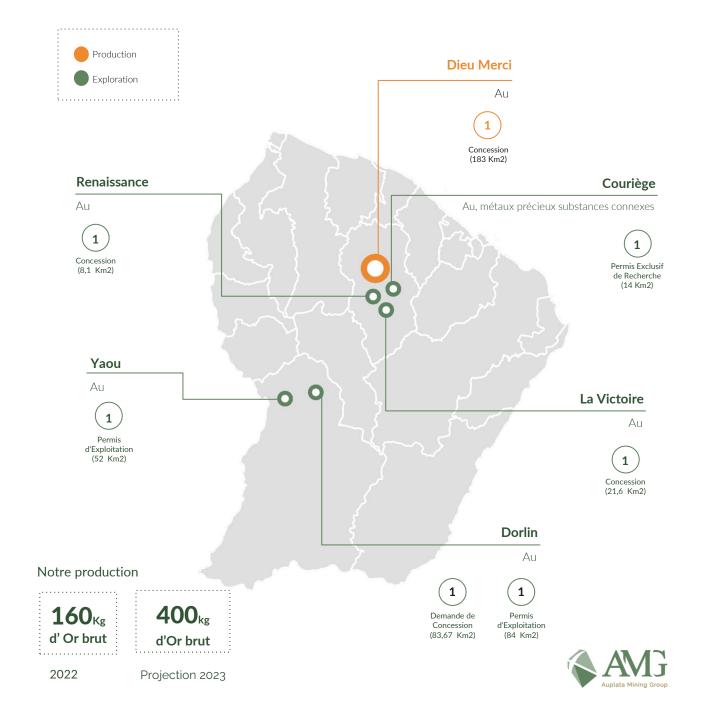
**92**Collaborateurs directs et indirects

85 Emplois direct

**7** Emplois indirect +90% recrutés localement

Métaux en production

Au



### Patrimoine minier au Pérou

Le Pérou est l'un des pays les plus riches en minéraux métalliques au monde, avec la première place pour les réserves d'argent, la deuxième pour le cuivre et le molybdène, la quatrième pour le plomb, la cinquième pour le zinc et la septième pour l'or. L'exploitation minière est l'activité centrale de l'économie péruvienne. Il contribue à hauteur de 10% du PIB, des recettes fiscales qui permettent de réduire les écarts sociaux, de créer des emplois directs et indirects, et d'améliorer le potentiel de croissance de l'activité économique. Selon le ministre des mines, la production du pays a quadruplé ces 20 dernières années.

AMG possède actuellement 183 km2 de permis miniers au Pérou et ses projets sont situés entre Arequipa et Cusco, à 4 000 mètres d'altitude. Les projets El Santo et Suyckutambo produisent du plomb, du cuivre, du zinc, de l'argent et de l'or, le zinc et le plomb étant les principaux métaux extraits. Les projets Condoroma et San Miguel sont en cours d'exploration.

#### Permis

183 Km² Permis Miniers

#### Économique

€ 20,9M +9M
Chiffre d'affaires en investissement social dans le pays

#### Collaborateurs

276 Colaboradores en Total 157 Emplois direct 119 Emplois indirect





#### Notre production

**10 000**<sub>T</sub> Concentré de Zinc 5,2% 5500<sub>T</sub>

Concentré de Plomb 6.6% **700**T Concentré de

Cuivre 2.9%



## Notre engagement pour un avenir durable

Une entreprise engagée, citoyenne et contributive

En tant que société minière, nous comprenons que notre succès dépend de notre responsabilité sociale et environnementale, c'est pourquoi nous travaillons en collaboration avec nos communautés locales et nos parties prenantes pour minimiser les impacts négatifs de nos opérations.

Nous cherchons à devenir l'un des leaders de notre secteur, grâce à l'amélioration continue de nos pratiques et à une communication transparente de nos réalisations en matière de développement durable. Nous croyons que notre vision d'un monde durable est essentielle au succès de l'exploitation minière et au bien-être des générations futures.



Créer de la valeur durable



Devenir un allié stratégique de référence



Favoriser le développement économique des collectivités



Etre une société de référence qui attire les meilleurs talents



Etre reconnus pour notre gestion environnementale



### Nos engagements RSE

Notre stratégie de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) repose sur les piliers suivants:.



# **Axe Environnemental**

## Nos engagement environnementaux

En tant qu'acteur engagé pour la planète, nous nous efforçons de réduire l'impact de nos activités, de réhabiliter les zones touchées et de préserver la biodiversité.



### Axe Sociétale

## Nos engagements vis à vis des communautés

Nous voulons être un partenaire stratégique de confiance pour les communautés locales en contribuant au développement économique des lieux où nous opérons.

### Nos engagements RH

Nous reconnaissons la valeur de nos employés et savons que notre succès dépend de la création d'un environnement de travail sûr et stimulant qui permet le plein développement de leurs capacités individuelles.

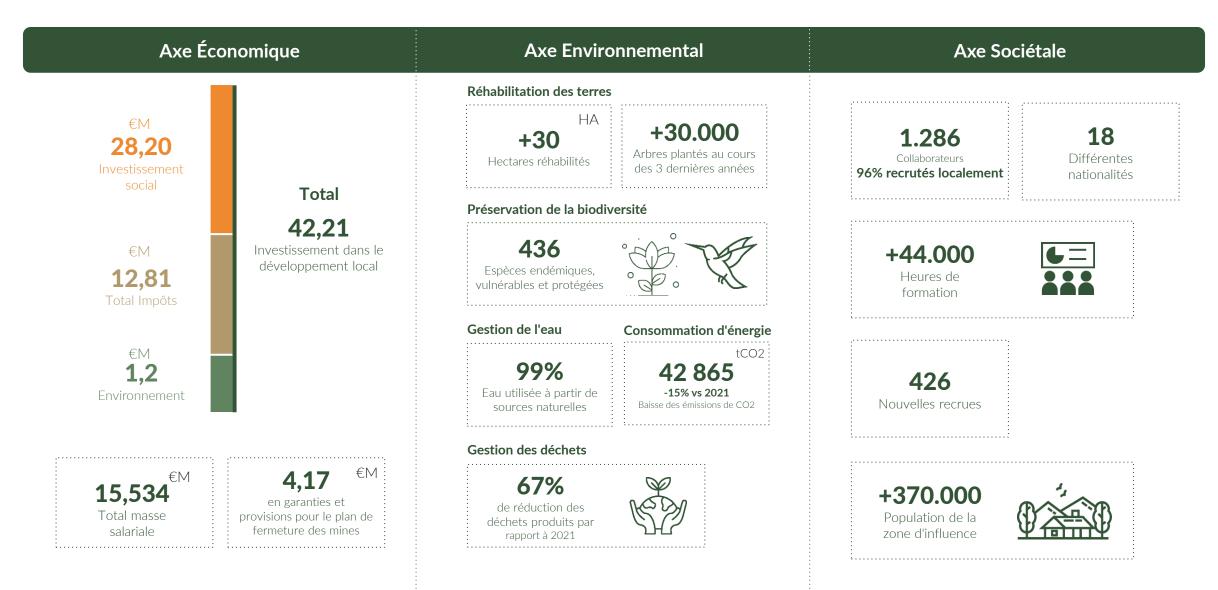


## Axe Économique

# Nos contributions économiques

Cette approche globale et responsable commence dès l'exploration, avec des études d'impact poussées sur l'environnement, sur la biodiversité et auprès des populations locales. Elle se poursuit à toutes les étapes de l'exploitation pour réduire l'empreinte environnementale de nos sites.

### Nos contributions durant 2022





02.

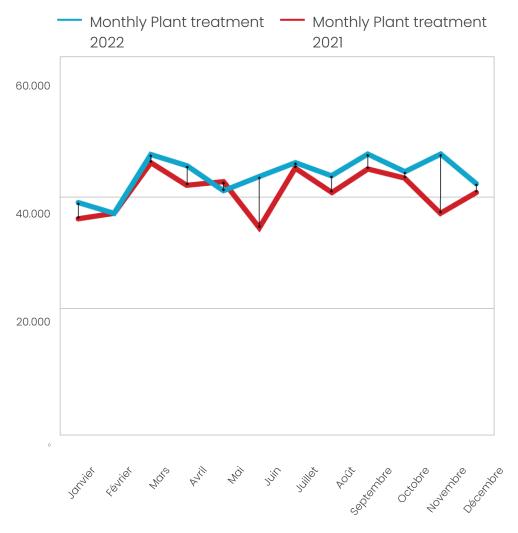
## **Productions 2022**

Une croissance remarquable



### Le Groupe AMG

### Evolution de la capacité de traitement mensuelle



L'exercice 2022 a été caractérisé par une bonne performance de la société CMT (+29,2%), une performance attendue présentant une croissance +30% du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires d'AMG en Guyane Française se monte à 8,7 M€, ce dernier ne représente que 10 mois d'activité réelle et 9 mois de production compte tenu de la reprise progressive de la production à compter du mois d'avril 2022, du fait de l'arrêt forcé suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif de la Guyane le 30 septembre 2021.



### Le Groupe AMG

Capacité de traitement par pays



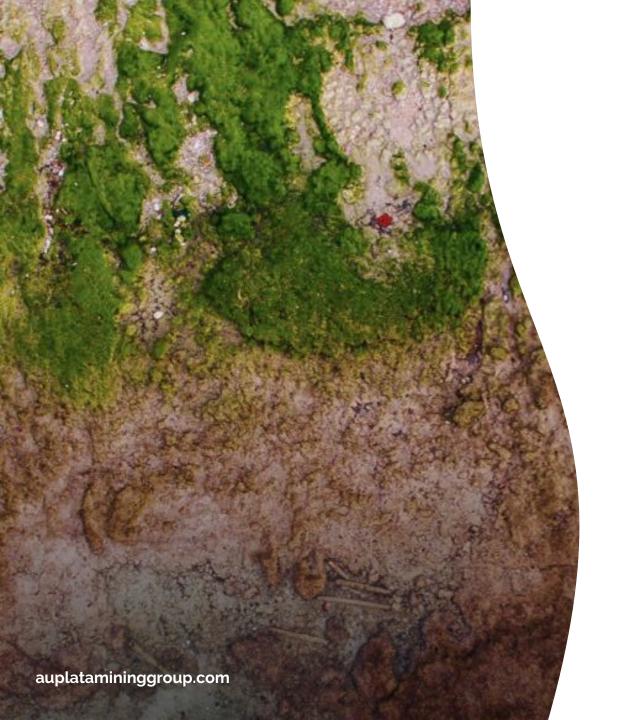


## Le Groupe AMG

## Mix produit & chiffre d'affaires

Quantité 2021	Quantité 2022	Minerais	CA en '000 EUR - 2021	CA en '000 EUR - 2022
11.989,31 T	13.122,00 T	Concentré de Zinc (tonnes)	10.919,42 €	13.581,70 €
24.669,26 T	1 29.389,00 T	Concentré de Plomb (tonnes)	47.088,61 €	60.074,56 €
306,85 T	<b>1</b> 699,00 T	Concentré de Cuivre (tonnes)	1.208,07 €	2.412,05 €
330 kg	<b>↓</b> 160 Kg	Or produit avant affinage (kg)	12.859,70 €	8.670,25 €
36.965,75 T	<b>1</b> 43.210,16 T	TOTAL	72.075,80 €	84.738,55 €





03.

# Comptes consolidés 2022



### Le Groupe AMG – Comptes consolidés – Fait marquants

#### Reprise des activités de l'usine de "Dieu-Merci" :

L'Arrêté Préfectoral de Mise en Demeure n° R03-2021-12-20-00006 du 20 décembre 2021 a mis en demeure AMG concernant le site de "*Dieu-Merci*" lui offrant, conformément aux dispositions de l'article L. 171-7 du Code de l'environnement deux options pour régulariser sa situation administrative :

- Déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation dans un délai de 12 mois ;
- Décider de la cessation de ses activités.

AMG a décidé de régulariser sa situation administrative en déposant un nouveau dossier de demande d'autorisation d'ici le 31.12.2022. Le dossier a été déposé le 17 décembre 2022 et est en cours d'instruction.

En février 2022, les conditions suspensives mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 20 décembre 2021 ont été levées permettant la reprise des activités de l'usine de " *Dieu-Merci* " sous conditions.

La production a redémarré en avril 2022.

#### Renouvellement des concessions en Guyane Française :

Par trois Décrets en date du 25 avril 2022 publié au Journal Officiel de la République Française en date du 26 avril 2022, les concessions, "Dieu-Merci", "Renaissance" et "La Victoire" ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2043 avec réduction de la superficie pour les concessions de "Dieu-Merci" (de 102,4 km² à 83,16 km²) et "Renaissance" (de 12,5 km² à 8,1 km²).

o Le titre minier de "Yaou" ayant fait d'un rejet implicite de la part de l'administration, le Groupe a décidé de déprécier l'actif minier Yaou pour -6,6 M€. Suite à la demande de communication des motifs de refus de la demande de concession, restée sans réponse, la SMYD a donc engagé le 19 juin 2023 un contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane demandant l'annulation du rejet implicite de sa demande d'octroi d'une concession pour l'exploitation de "Yaou", requérant que l'état soit enjoint d'instruire et de statuer à nouveau sur la demande de concession.

o Dans le cadre d'un contexte de durcissement de ses positions, observées au cours de l'exercice 2022, par un arrêté Ministériel en date du 28 juillet 2023, l'administration a notifié son refus d'octroi de la demande de transformation en concession du PEX "Bon Espoir", ce qui a conduit à l'enregistrement d'une dépréciation de l'actifs miniers "Bon Espoir" pour un montant de -5,4 M€. La société analyse l'évolution des demandes administratives afin de redéposer une demande de permis de recherche, si toutefois l'analyse de faisabilité démontre une profitabilité sur le long terme.



### Le Groupe AMG – Comptes consolidés – Fait marquants

#### Financement du Groupe :

Une demande de remboursement de la dette actionnaire envers San Antonio Securities (« SAS ») a été adressée le 23 mai 2022 à AMG et reçue le 30 mai 2022., Strategos Venture Limited s'est substitué à SAS le 4 août 2022 en remboursant la dette à SAS pour le compte de la société Strategos Venture Limited succède à San Antonio Securities en tant que principal support financier du Groupe.

o Dans le cadre de la stratégie de désendettement du groupe, la dette résiduelle en compte courant vis-à-vis de TNRF a été cédée à Euro Mining pour 27,3 M€ (cf. « évènements significatifs postérieurs à la clôture »).

#### o Emprunt convertible Rare Earth Ltd.

En avril 2022, AMG a résilié à l'amiable par anticipation le financement Rare Earth Global Investments Ltd. ("L'Investisseur") mis en place le 4 mai 2021. À la suite de cette résiliation, l'Investisseur a demandé à ce que la société procède à deux tirages complémentaires (« investor call »), pour un montant nominal total de 4,0 M€, soit une entrée de cash de 3,8 M€ qui a permis de financer les investissements et frais opérationnels. La moitié de la commission d'engagement prévue par la ligne de financement, soit 1,25 M€, a été rétrocédée par l'Investisseur à la Société du fait de la durée réduite pendant laquelle le financement aura été mis en place.

Du fait de cette résiliation amiable, l'ensemble des 9.615.384 BSA attachés à la première tranche émise de l'emprunt convertible (Note 4.10.20. du Rapport Financier Annuel 2021) ont été rachetés pour 1 € puis annulés.

Les obligations liées au financement Rare Earth ont été intégralement converties au 31 décembre 2022, donnant lieu à une augmentation de capital de 380 K $\in$  (création de 759 999 999 actions nouvelles de 0,0005 $\in$  de nominal) et de 30 090 K $\in$  de prime d'émission & réserves, l'augmentation de capital ayant été comptabilisée sur la base de la juste valeur de la dette à la date de conversion. Les frais d'émission d'emprunt comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 1 467 K $\in$ , partiellement compensés à hauteur de 1 250 K $\in$  par l'indemnité versée par Rare Earth au titre de la résiliation du montage de financement.

o Emprunt convertible Yorkville: Sur l'exercice, la société a conclu avec le fonds Yorkville trois emprunts obligataires convertibles en actions, ayant présenté de meilleures conditions de financement, pour un montant nominal de 4,0 M€, soit 400 obligations au nominal de 10 000 € représentant une entrée de cash de 3,88 M€ (émission à 97% du nominal). Au 31.12.2022, il restait 275 obligations non converties, représentant un emprunt obligataire de 3,1 M€ évaluée à la juste valeur sur la base d'un cours de bourse à la clôture. Sur l'exercice 2022, 122 obligations ont été converties donnant lieu à une augmentation de capital de 36 K€ et 872 K€ de prime d'émission & réserves, l'augmentation de capital ayant été comptabilisée sur la base de la juste valeur de la dette à la date de conversion. Les frais d'émission d'emprunt de ces trois emprunts, comptabilisés en charges sur l'exercice, s'élèvent à 105 K€.

o Le 22 septembre 2022, la société a procédé à la conversion partielle en capital de la créance en compte-courant détenue par TRIBECA NATURAL RESOURCES FUND (TNRF) à l'encontre d'AMG pour 5,5 M€. Cette opération a donné lieu à une augmentation de capital de 5 527 K€ dont 227 K€ de capital et 5 300 K€ de prime d'émission, correspondant à la création de 1 663 657 904 actions nouvelles au profit de TNRF



### Le Groupe AMG – Comptes consolidés – Fait marquants

#### Développement du Groupe :

Dans le cadre de la stratégie d'investissement et de développement sur le continent Africain, plus précisément en République Démocratique du Congo, le Groupe a directement et indirectement supporté par son « know how » une acquisition majeure. Ce support à débouché, en 2023, par la prise d'une participation de 9,2% au travers de la société liée Touissit International Corporation. La détention de 9,2% permet au Groupe d'entrer dans le club d'investisseurs ayant l'ambition de relancer les opérations des entités Ex-Banro, située en République Démocratique du Congo détentrices de titres miniers, Namoya Mining, Kamituga Mining et Lugushwa Mining.

#### Augmentation du taux d'impôts au Maroc :

Le taux d'impôt sur les sociétés actuellement de 20% augmentera graduellement pour atteindre 35% en 2026, cela a pour conséquence une augmentation significative des impôts différés passifs d'un montant de 18,6 M€,

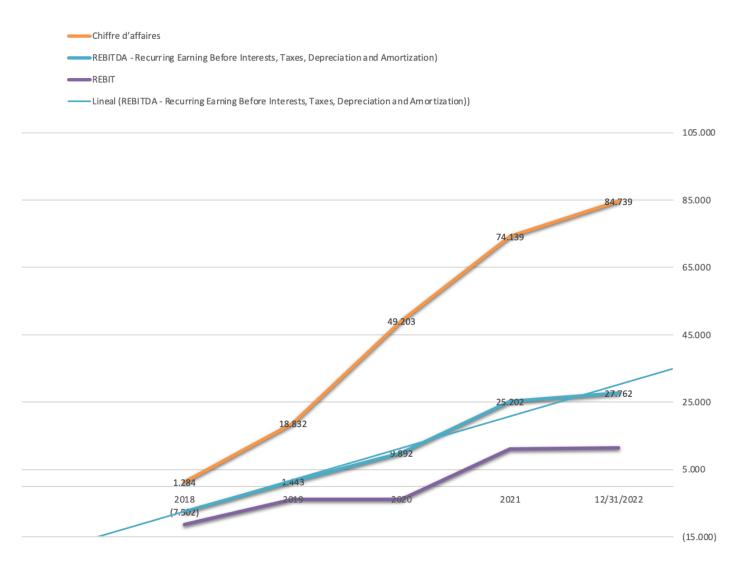
#### Contrôle de l'Office des changes au Maroc :

La société CMT a fait l'objet d'un contrôle de l'Office des Changes Marocain sur la période d'activité entre 2012 et 2022, diverses infractions ont été notifiées, la société sur la base de ses conseils juridiques dispose d'arguments solides, par prudence une provision dans les comptes du groupe a été enregistrée pour un montant de 45 MMAD, soit 4,3 M€.

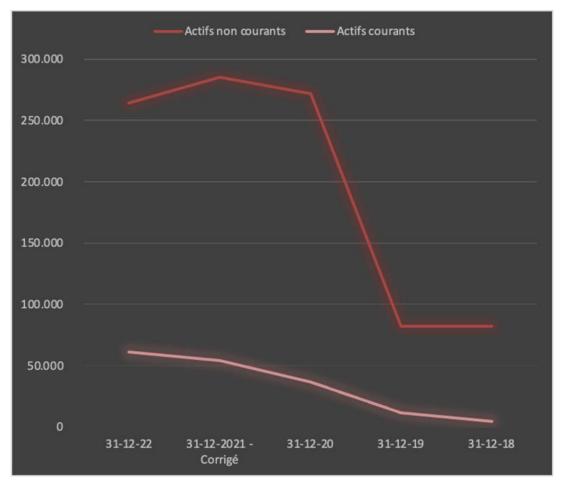
#### Évènements au Pérou :

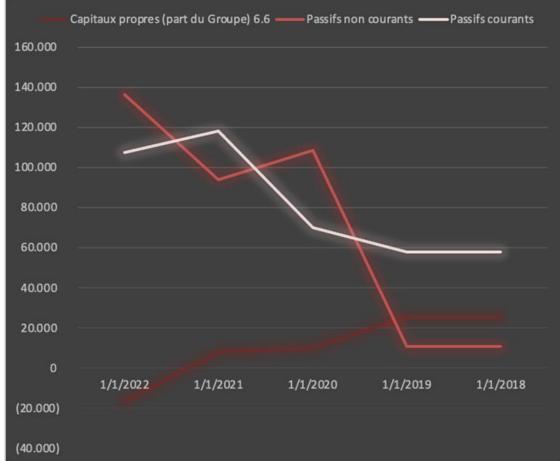
La crise politique, la situation économique complexe et les graves troubles sociaux qui ont traversés le Pérou à partir de décembre 2022, ont eu pour conséquences un arrêt de la production d'AMG Pérou. Cette dernière, comme les principaux opérateurs miniers au Pérou, a été contrainte, pour notamment garantir la sécurité de ses salariés, d'arrêter temporairement ses activités. Vu le contexte, la reprise progressive, a démarrée début mars 2023.













•7.6 : En 2022, les charges et produits non récurrents se composent principalement de dépréciations pour 12,0 M€, dont 6,6 M€ sur le titre minier «Yaou» sis en Guyane française, de dépréciation sur le titre «Bon Espoir» -5,4 M€, d'une provision exceptionnelle dans le cadre du contrôle de l'Office des Changes Marocain -4,3 M€, et de 0,7 M€ au titre de provisions pour litiges sociaux.

•7.7 Les intérêts et charges assimilées se composent principalement des charges d'intérêts sur les avances en comptes courant et dettes financières des parties liées pour 11 M€, de la charge financière par la mise à la juste valeur de la dette convertible au 31 décembre 2022 pour 22,5 M€ et de 1,5 M€ de mise à la juste valeur des dettes financières.

•Conclusion : les charges non récurrentes se montent au 31/12/2022 à 68,58M€.

•7.6. - 18,3 M€

•7.7. – 24,0 M€

•7.8 - 26,5 M€

En '000€	Notes	31-12-2022 - Avant élements Inhabituels	Eléments inhabituels	31-12-22	31/12/2021 corrigé	Impact de la correction 2021	Variation
Chiffre d'affaires	7.1	84.739	0	84.739	74.139	o	10.600
Achats et services	7.2	(39.332)	0	(39.332)	(32.576)	0	(6.755)
Charges de personnel	7.3	(14.931)	0	(14.931)	(14.038)	0	(893)
Impôts et taxes		(958)	0	(958)	(505)	0	(452)
Dotations aux amortissements et provis	7.5	(16.380)	0	(16.380)	(14.030)	39	(2.350)
Autres produits et charges d'exploitatio	7.4	(1.756)	0	(1.756)	(1.817)	0	61
Résultat opérationnel courant		11.383	0	11.383	11.173	39 <b>0</b>	210
Produits et charges non récurrents	7.6	0	(18.249)	(18.249)	(309)	0	(17.940)
Résultat opérationnel		11.383	(18.249)	(6.866)	10.864	39 n	(17.730)
Résultat financier	7.7	(10.085)	(23.984)	(34.069)	(14.798)	0	(19.272)
Résultat courant		1.297	(42.233)	(40.936)	(3.934)	39 n	(37.002)
Impôt sur le résultat	7.8	2.246	(26.512)	(24.265)	(3.166)	0	(21.099)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				0	0	0	0
Résultat après impôts des activités pours	uivies	3.543	(68.745)	(65.201)	(7.100)	39	(58.101)
Résultat net		3.543	(68.745)	(65.201)	(7.100)	39	(58.101)



- L'évolution du chiffre d'affaires reste positive et soutenue et ce malgré un redémarrage complexe de la Guyane Française, du fait de l'arrêt forcé suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif de la Guyane le 30 septembre 2021.
- La croissance est de 14,3% en ce qui concerne le chiffre d'affaires et de 14,2% en volume de production, nous notons également une baisse du dirham marocain en 2022 face à l'euro ce qui impacte également l'évolution des chiffres présentés.
- En ce qui concerne le Pérou, l'impact lié à la conversion de la devise fonctionnelle est inverse et présente une appréciation de l'USD face à l'euro.
- Le taux EUR/MAD est en hausse de +6,78% en 2022. Cela signifie que la valeur de l'euro a augmenté par rapport à celle du dirham marocain. Source Historique du taux de change EUR/MAD pour 2022 (exchange-rates.org)
- Le taux EUR/USD est en baisse de -5,15% en 2022. Cela signifie que la valeur de l'euro a diminué par rapport à celle du dollar américain.

Tableau d'évolution du chiffre d'affaires par entité	Chiffre d'affaires 2022	Chiffre d'affaires 2021	Variation	% de variation
GUYANE FRANÇAISE	8.670	15.365	(6.694)	-43,6%
PÉROU	20.855	16.039	4.816	30,0%
MAROC	55.213	42.735	12.478	29,2%
TOTAL CONSOLIDE	84.739	74.139	10.600	14,3%
Production du Groupe	Cumul 2022	Cumul 2021	Variation	Variation
Unité de mesure	Tonnes	Tonnes	Volume	%
Minerai traité (en tonnes)	535.287,00	468.928 00,	66.359,00	14,2%
Concentré de Zinc (en tonnes)	13.122,00	11.989,0 0	1.133,00	9,5%
Concentré de Plomb (en tonnes)	29.389,00	24.670,0 0	4.719,00	19,1%
Argent contenu dans les concentrés Plomb et Zinc (en tonnes)	34,20	30,30	3,90	12,9%
Concentré de Cuivre (en tonnes)	699,00	330,00	369,00	111,8%
Or produit avant affinage (en Kg)	157,85	304,11	146,26	-48,1%

2022 En '000€	GUYANE FRANCAISE	PEROU	MAROC	TOTAL CONSOLIDE 31-12-2022	TOTAL CONSOLIDE 31-12-2021 - Publié	TOTAL CONSOLIDE 31-12-2021 - Corrigé
Chiffre d'affaires	8.670	20.855	55.213	84.739	74.139	74.139
Achats et services	(8.383)	(11.844)	(19.105)	(39.332)	(32.576)	(32.576)
Charges de personnel	(5.252)	(4.469)	(5.209)	(14.931)	(14.038)	(14.038)
Impôts et taxes	(574)	(327)	(57)	(958)	(505)	(505)
Variation nette des amort et provisions	(3.721)	(3.591)	(9.068)	(16.380)	(13.991)	(14.030)
Autres produits et charges d'exploitation	(356)	(680)	(720)	(1.756)	(1.817)	(1.817)
Résultat opérationnel courant	(9.616)	(57)	21.055	11.383	11.212	11.173
REBITDA	(5.894)	3.534	30.123	27.762	25.202	25.202

- Le Groupe présente une croissance tant en chiffre d'affaires qu'en résultat opérationnel courant, le REBITDA (Résultat opérationnel courant avant impôts, taxes, amortissements et dépréciations) représente 27,8 M€ vs 25,2 M€.
- Notons que la croissance a été réalisée malgré une contre-performance de la Guyane Française, du fait de l'arrêt forcé suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif de la Guyane le 30 septembre 2021.



Actif (en '000€)	Notes	31-12-22	31-12-2021 - Corrigé	31-12-20	31-12-19	31-12-18
Actifs non courants		264.007	285.232	271.811	82.169	82.169
Actifs courants		61.104	54.270	36.573	11.613	4.401
Total de l'actif		325.110	339.502	308.384	93.783	29.126

Les actifs non courants se composent principalement au 31 décembre 2022 :

- De 21,8 M€ de «goodwill», provenant de la consolidation de la branche d'activité marocaine, suite à la prise de participation à hauteur 100 % dans le fonds OSEAD qui détient indirectement 37,04% dans CMT ;
- Des titres miniers pour 173,1 M€, provenant principalement de la valorisation à la juste valeur des titres miniers détenus par la filiale CMT;
- De 65,3 M€ d'immobilisations corporelles, composés principalement des outils de production.

Les actifs courants se composent au 31 décembre 2022 :

- De stocks pour 6,8 M€, vendus en janvier 2022;
- De créances pour 16,9 M€, détenues principalement par CMT;
- De la trésorerie pour 37,4 M€, détenue principalement par CMT.



Passif (en '000€)	Notes	31-12-22	31-12-21	31-12-20	31-12-19	31-12-18
Capitaux propres (part du Groupe)		(16.791)	7.862	10.093	25.386	25.386
Intérêts ne conférant pas le contrôle		98.159	119.618	119.786	(127)	(127)
Passifs non courants		136.246	94.015	108.564	10.852	10.852
Passifs courants		107.496	118.007	69.941	57.672	57.672
Total du passif et des capitaux propres		325.110	339.502	308.384	93.783	93.783

Les réserves consolidées pour 2021 ont été ajustées de 0,9 M€ (voir note 4.6 - Rapport annuel, correction du passé).

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère s'élèvent à -16,8 M€.

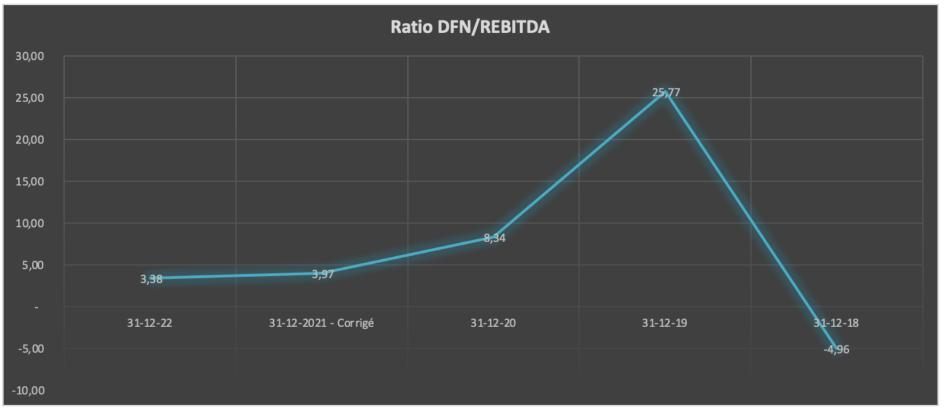
Les principaux mouvements dans les primes d'émission et les réserves consolidées (part du Groupe) ont été les suivants :

- - 59,5 M€ (perte) dans le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère ;
- +23,7 M€ correspondant à la variation sur l'année de la juste valeur des passifs financiers ;
- une perte de 2,2 M€ sur les écarts de conversion, nette part du Groupe ;
- +13,1 M€ de primes d'émission liées aux augmentations de capital (+0,6 M€) suite à la conversion des obligations convertibles Yorkville et Rare Earth, et à l'augmentation de capital par incorporation de la créance TNRF.

#### Dettes financières:

- Compte tenu du coût élevé de la dette, qui empêche aujourd'hui le Groupe de présenter des résultats positifs, une stratégie de désendettement a été mise en place en 2023, qui montrera ses premiers effets en 2023, mais plus significativement en 2024 (voir communiqué de presse du 14 avril 2023). Les comptes 2022 ont permis de stabiliser le ratio de l'endettement financier net sur le REBITDA;
- Vous noterez que le Groupe est passé d'un ratio d'EBITDA/Dette financière nette négatif en 2018 à un ratio raisonnable en 2022. Un ratio de 3,38 est acceptable, d'autant plus que près de la moitié de la dette est due à l'actionnaire et qu'elle est également convertible. La quasi-totalité de la dette financière à court terme est liée à l'actionnaire qui contrôle les entités auprès desquelles AMG emprunte.





Ratio DFN/REBITDA	31-12-22	31-12-2021 - Corrigé	31-12-20	31-12-19	31-12-18
Endettement	131.283	121.492	96.793	37.197	37.197
Trésorerie	37.369	21.425	14.268	22	5
DFN	93.914	100.068	82.524	37.174	37.192
EBITDA	27.762	25.202	9.892	1.443	(7.502)
Ratio DFN/REBITDA	3,38	3,97	8,34	25,77 -	4,96





04.

# Comptes sociaux AMG 2022



## Activité globale

	31/12/2022	31/12/2021	Evolutio
Chiffre d'affaires	8 670 248 €	15 371 711 €	-43.60 %
Production stockée et immobilisée	458 223 €	54 478 €	741.11 %
Achats consommés	2 509 762€	1 893 277 €	32.56 %
Marge globale	6 618 709 €	13 532 912 €	-51.09 %
Taux de marge globale	72.51 %	87.73 %	-15.22



## Marge globale

 31/12/2022
 6 618 709 €
 76.34 %

 31/12/2021
 13 532 912 €
 88.04 %

-51.09 % -6 914 203 €

Chiffre d'affaires global : -43.60 %



## Charges d'exploitation

31/12/2022 17 938 606 € 206.90 %

31/12/2021 17 371 917 € 113 %

3.26 % 566 688 €

Chiffre d'affaires global : -43.60 %



## Charges de personnel

% du CA

31/12/2022 5 340 076 €

61.59 %

31/12/2021

5 484 072 €

35.68 %



Chiffre d'affaires global : -43.60 %

Commentaires



### AUPLATA MINING GROUP

Bilan au 31/12/2022

Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux (0729Z)

	Bilan Actif	Du	01/01/2022 au 31/12/20	122	Au 31/12/2021
	Delali Actii	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
	Frais de développement	1 184 792	873 358	311 434	829 332
	Concessions, brevets et droits similaires	1 134 322	865 518	268 804	5 163
	Fonds commercial	3 688 761	3 688 761		
	Autres immobilisations incorporelles	1 351 022		1 351 022	1 245 175
Immobilisations corpo	relles				
	Terrains	1		1	1
	Constructions	32 955 764	12 067 431	20 888 334	20 655 653
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 659 040	4 249 490	1 409 549	1 762 091
	Autres immobilisations corporelles	1 276 683	832 471	444 213	554 958
	Immobilisations en cours	1 158 970	356 811	802 159	810 410
	Avances et acomptes	2 993		2 993	2 993
Immobilisations finan	cières				
	Autres participations	223 431 998	79 120 164	144 311 833	170 520 833
	Autres titres immobilisés	3 997 399	3 624 899	372 500	617 464
	Prêts	36 270		36 270	36 270
	Autres immobilisations financières	9 858		9 858	45 368
	ACTIF IMMOBILIS É	275 887 873	105 678 902	170 208 971	197 085 712



### **AUPLATA MINING GROUP**

# Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux (0729Z)

### Bilan au 31/12/2022

Actif circulant						
Stocks et en-cours						
	Matières premières, autres approvisionnements		355 494		355 494	322 653
	Avances et acomptes versés sur commandes		14 437		14 437	14 437
Créances						
	Clients et comptes rattachés		1 680 549	872 537	808 013	703 448
	Autres		26 390 421	22 239 461	4 150 960	2 992 438
Disponibilités			717 135		717 135	19 884
Charges constatées o	l'avance		30 097		30 097	19 652
		ACTIF CIRCULANT	29 188 135	23 111 998	6 076 136	4 072 512
	Frais d'émission d'emprunt à étaler		-158 419		-158 419	1 483 197
	Primes de remboursement des obligations					
	Écarts de conversion actif		30 752		30 752	12 450
		TOTAL ACTIF	304 948 340	128 790 901	176 157 440	202 653 871



#### AUPLATA MINING GROUP

Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux (0729Z)

Bilan au 31/12/2022

Bilan Passif				Du 01/01/2022	Du 01/01/2021	
				Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	
Capitaux propres						
Capital social ou individuel		(dont versé)	379 371		868 307	225 329
Prime d'émission, de fusion, d'apport					160 114 981	147 047 875
Réserves :	- Légale			43 179	43 179	
	- Réglementées			1 158	1 158	
Report à nouveau				-30 552 345	-21 079 359	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)				-45 539 176	-9 472 986	
CAPITAUX PROPRES				84 936 104	116 765 197	
AUTRES FONDS PROPRES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour :	- Risques			1 598 826	1 025 522	
	- Charges			2 822 600	2 527 002	
PROVISIONS POUR RIS QUES ET CHARGES				4 421 426	3 552 524	



#### **AUPLATA MINING GROUP** Bilan au 31/12/2022 Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux (0729Z) Emprunts et dettes Emprunts obligataires convertibles 2 776 274 3 244 286 Autres emprunts obligataires - Auprès des établissements de crédit 2 092 906 394 127 Emprunts et dettes : - Financières diverses 69 744 704 63 206 078 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours -49 175 -49 175 - Fournisseurs et comptes rattachés 7 515 431 7 212 201 - Fiscales et sociales Dettes: 2 267 554 2 620 941 - Sur immobilisations et comptes rattachés 1 877 272 5 384 441 Autres dettes 565 387 308 311 Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance EMPRUNTS ET DETTES 86 790 353 82 321 209 Écarts de conversion passif 9 557 14 942 TOTAL PASSIF 176 157 440 202 653 871



#### AMG – Comptes sociaux 31.12.2022 Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes d'AMG, qui vous sont présentés, font ressortir une perte comptable de - 45.539.176,48 €.

Nous vous proposons d'affecter cette perte au compte "Report à Nouveau", qui serait ainsi porté de 0 € à - 45.539.176,48 €.

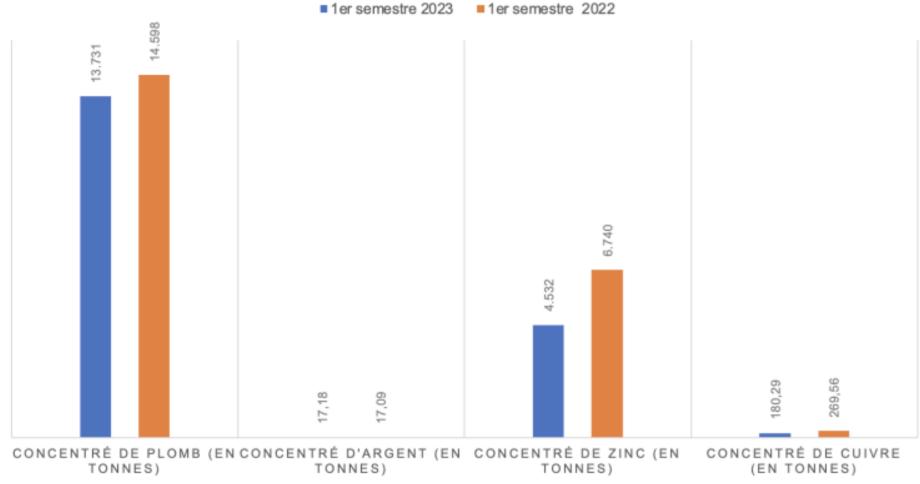




### Production 1er semestre 2023

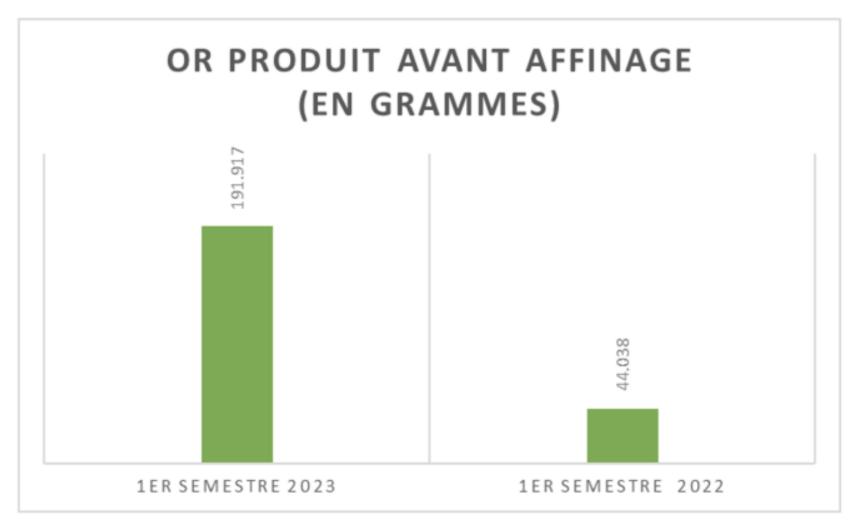


#### Le Groupe AMG – Production comparée S1 2023 vs. S1 2022





#### Le Groupe AMG – Production comparée S1 2023 vs. S1 2022





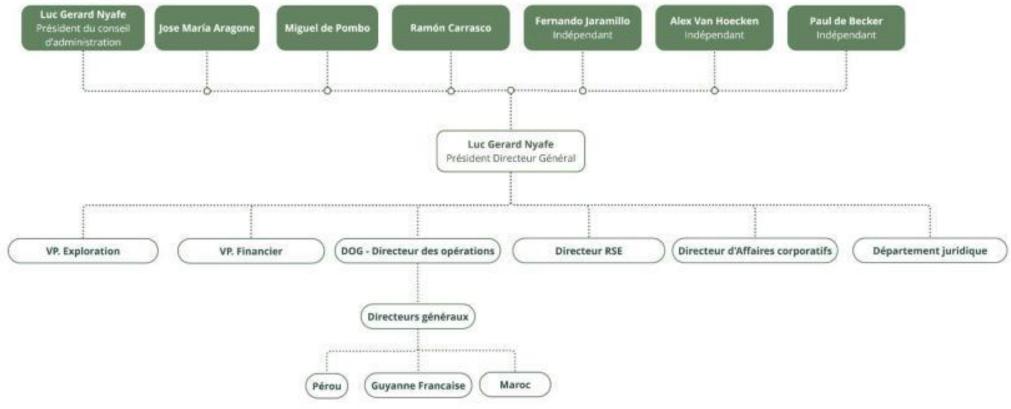


## Composition du Conseil d'Administration et organes exécutif



#### Conseil d'administration et organes exécutifs

Notre entreprise est formée par une équipe qui veille aux intérêts de la société, du secteur minier et contribue à la qualité de vie des individus et de l'environnement. C'est la raison pour laquelle notre équipe est à la fois compétitive et multidisciplinaire, dotée d'une solide expérience et constituée de leaders dans les secteurs minier et financier.







# Rapports du collège des Commissaires aux comptes



#### Le Groupe AMG – Rapports des Commissaires

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport spécial sur les conventions réglementées
- Rapports sur les opérations liées au capital



#### Le Groupe AMG – Opinion des Commissaires

#### Rapport sur les comptes consolidés

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



#### Le Groupe AMG – Opinion des Commissaires

#### Rapport sur les comptes annuels

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.





# Questions/Réponses





# Information préalable au vote des résolutions



#### AMG – Information préalable au vote des résolutions

- Les formulaires de pouvoirs ou de vote par correspondance reçus par la société pour l'Assemblée générale prévue initialement le 19 décembre 2023 restent valables dès lors que l'inscription comptable des titres est maintenue, Ils seront repris pour l'assemblée sur deuxième convocation :
- Pour les formulaires de pouvoirs donnés au Président de l'Assemblée, il sera émis en votre nom un vote favorable aux projets de résolutions présentées ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous autres projets de résolution non agréés par le conseil d'administration;
- Pour les formulaires de vote par correspondances, il sera émis, en votre nom, un vote dans le sens que vous avez mentionné;
- En ce qui concerne les abstentions, conformément à la réglementation en vigueur les abstentions sont prises en compte dans le calcul du quorum, mais pas dans le cadre du calcul de l'adoption des résolutions.





# Ordre du jour



#### Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée statuant à titre ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approbation des charges non déductibles fiscalement;
- 2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022;
- 3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 4. Réduction des pertes par voie d'imputation sur les "Primes" ;
- 5. Approbation des conventions et engagements réglementés ;
- Rémunération allouée aux membres du conseil d'administration ;
- 7. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- 8. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;



#### Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée statuant à titre extraordinaire :

10. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions, durée de l'autorisation, modalités, plafond ;

11. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, plafonds de l'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits ou d'offrir au public les titres non souscrits ;

12. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une Société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public, à l'exception des dispositions l'article L. 411-21° du Code monétaire et financier, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits;

13. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits ;

14. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits ;



#### Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée statuant à titre extraordinaire :

15. Fixation du plafond global des émissions d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence et autorisations visées aux résolutions qui précèdent ;

- 16. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, durée de la délégation, plafond de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits ;
- 17. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration, à l'effet de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, une augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du code du travail, durée de la délégation, plafond de l'émission, prix d'émission;
- 18. Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,0005 € à 0,0001 € ;
- 19. Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration pour décider du regroupement des actions de la Société ;
- 20. Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 1 à 0,01 €, sous condition suspensive de la réalisation préalable du regroupement des actions de la Société faisant l'objet de la 19ème résolution soumise au vote de la présente Assemblée ;
- 21. Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale à un minimum de 0,0001 €, sous condition suspensive de la réalisation préalable de la réduction de capital faisant l'objet de la 20ème résolution soumise au vote de la présente Assemblée.
- 22. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.





## Vote des résolutions



